



Kesimpta® (ofatumumab)

Kesimpta® est utilisé dans le traitement de la sclérose en plaques récurrente-rémit-tente. Vous trouverez ici toutes les informations importantes sur le traitement par Kesimpta®. Pour de plus amples informations sur les médicaments et les traitements disponibles, lisez l'Info-SEP «Traitement de la sclérose en plaques».

L'essentiel en bref

- Kesimpta® est utilisé dans le traitement de la sclérose en plaques récurrente-ré-mittente active chez l'adulte.
- Le médicament ralentit l'évolution de la maladie.
- Il est administré 1 fois par mois en injection sous-cutanée (auto-injection).

Substance active et effet

La substance active ofatumumab contenue dans Kesimpta® appartient à la classe des anticorps monoclonaux.

L'ofatumumab détruit certaines cellules immunitaires (les lymphocytes B) qui contribuent de façon déterminante aux atteintes du système nerveux central (cerveau et moelle épinière) en cas de SEP. Administré comme médicament contre la sclérose en plaques, l'ofatumumab agit sur le système immunitaire de telle sorte que l'évolution de la maladie peut être ralentie. La progression du handicap peut être retardée.

Contre-indications

Ne prenez pas ce médicament dans les cas suivants:

- Déficience immunitaire
- Infections actives
- Tumeurs malignes actives
- Hypersensibilité à la substance active

- Grossesse

Une attention particulière est recommandée en cas de :

- Allaitement

Effets secondaires possibles

L'ofatumumab peut provoquer les effets secondaires suivants:

- Réactions cutanées au site d'injection (p. ex. inflammation, gonflement, douleur)
- Fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, frissons, fatigue
- Infections des voies respiratoires supérieures
- Infections des voies urinaires
- Herpès labial
- Baisse du nombre de certaines cellules du système immunitaire et, par conséquent, affaiblissement de la défense immunitaire

Mesures de précaution

Vérifier les anticorps contre l'hépatite et les vaccins éventuels au moins quatre semaines avant le début du traitement. Des contrôles sanguins doivent être effectués au début du traitement et à intervalles réguliers par la suite.

Administration

La dose recommandée de Kesimpta® est de 20 mg une fois par mois. Le médicament est injecté par voie sous-cutanée à l'aide d'un stylo prêt à l'emploi, de préférence dans la cuisse ou le ventre.

Généralement, vous apprendrez à réaliser vous-même vos injections. Dans de rares cas, cette

tâche incombe au service d'aide à domicile ou aux proches.

Si vous avez oublié une injection, réalisez-la au plus vite. Procédez à la dose suivante après le délai recommandé.

Instructions/Mode d'emploi

Un spécialiste vous explique l'utilisation et la manipulation du stylo prêt à l'emploi. Une instruction précise permet d'éviter au maximum la survenue d'effets secondaires et de problèmes d'injection. Le spécialiste vous aidera également pour la suite de votre traitement. Les instructions peuvent être fournies par la personne conseil de la Société suisse SEP, le médecin traitant ou par d'autres infirmières/infirmiers spécialisés dans les injections.

Accessoires

Les accessoires et documents du fabricant sont mis à votre disposition gratuitement.

Conservation

Kesimpta® 20 mg est mis à disposition sous forme de stylos prêts à l'emploi; il doit être conservé au réfrigérateur (température entre 2 et 8°C) et à l'abri de la lumière. Évitez de l'exposer à des températures supérieures à 30°C.

Une fois sorti, le médicament peut être conservé à température ambiante pendant une période allant jusqu'à 7 jours.

Durée du traitement

Le traitement est une thérapie à long terme. Consultez votre neurologue si vous souhaitez arrêter le traitement.

Passage au Kesimpta®

Si vous êtes traité par un autre médicament contre la SEP, une marge de sécurité entre les traitements sera examinée.

Voyages

- Transportez le médicament si possible dans son emballage d'origine dans le bagage à main.
- Il doit être accompagné d'un passeport médicaments signé par le médecin.
- Le stylo injecteur prêt à l'emploi doit être jeté sur place et en toute sécurité après usage.

Coûts

Kesimpta® est remboursé par la caisse-maladie dans le cadre de l'assurance de base. Votre médecin déposera une demande de garantie de prise en charge auprès de votre caisse-maladie ou de la Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie (SVK). Il vérifiera ensuite tous les ans s'il est indiqué de poursuivre le traitement.

La Société suisse SEP est neutre et indépendante. Elle n'accepte aucun soutien financier de l'industrie pharmaceutique.

Remarques

- En cas de désir d'enfant, le neurologue discutera avec vous de l'opportunité de poursuivre le traitement.
- Vous trouverez de plus amples informations destinées aux patients sur ce médicament sur www.swissmedicinfo.ch
- Cette Info-SEP concerne les adultes. Lisez également l'Info-SEP «[Traitement de l'évolution pour enfants et adolescents atteints de SEP](#)».
- Pour plus d'informations, demandez conseil à votre médecin ou à la Société suisse SEP.

Infoline SEP

0844 737 463

Lu – ve de 9h00 à 13h00



Société suisse de la sclérose en plaques

Rue du Simplon 3 / 1006 Lausanne

Information: www.sclerose-en-plaques.ch / 021 614 80 80

info@sclerose-en-plaques.ch



La Société SEP n'accepte aucun soutien financier de l'industrie pharmaceutique. Nous vous remercions pour votre don !